



**ROWING
CANADA
AVIRON**

www.rowingcanada.org

**Rowing Canada Aviron
Réunion du conseil d'administration**

21 - 22 avril 2018

Hôtel Grand Pacifique
463 rue Belleville
Victoria, Colombie-Britannique

Procès-verbal

Présents :

Ian Gordon, directeur
Tom Hawker, directeur (trésorier)
Carol Hermansen, directrice provinciale
Peter McClelland, directeur pour les athlètes
Marisha Roman, directrice
Jennifer Walinga, directrice

Absents :

Carol Purcer, présidente

Personnel :

Terry Dillon, CdD
Sid Murdoch, secrétaire
Iain Brambell, directeur de la haute performance
Adam Parfitt, Directeur du parcours des entraîneurs et des athlètes
Jennifer Fitzpatrick, directrice des partenariats et du développement sportif

Conseiller : Jason Robinson, Sport Law & Strategy Group

On a noté que la présidente Purcer était obligée de s'absenter de la réunion pour des raisons personnelles. En son absence, un président de la réunion était nommé.

PROPOSITION No. 1 : Président de la réunion du conseil d'administration

Proposée par : Tom Hawker Appuyée,

Que Marisha Roman soit nommée comme Présidente de la réunion du conseil d'administration de RCA pour les 21 - 22 avril 2018.

ADOPTÉE

Samedi 21 avril

321 - 4371 rue Interurban • Victoria BC • V9E 2C5 • Canada

Tél: 1-877-722-4769 / (250) 220-2577 ~ Télécopieur: (250) 220-2503 ~ Courriel: rca@rowingcanada.org

Membre de F.I.S.A./Membre de F.I.S.A., Canadian Olympic Committee/Comité Olympique Canadien

Canadian Paralympic Committee/Comité paralympique canadien

1. Ouverture

La réunion était ouverte par la présidente à 21 h 05 HAP.

2. Commentaires d'ouverture de la présidente

On a reconnu que la réunion avait lieu sur le territoire Salish du littoral non cédé des nations Lekwungen et Saanich.

3. Approbation de l'ordre du jour

Article 9 était déplacé - La politique d'environnement inclusif pour les transgenres était déplacée à l'article 9.3 et les communications étaient placées à l'article 9.2.

Les articles qui sont sous la responsabilité de directeurs généraux devraient être identifiés aujourd'hui pour s'assurer qu'il y a suffisamment de temps pour une discussion le dimanche.

Placer l'article 16.1, Rapport du comité sur les mises en candidature, à l'article 12 le dimanche pour permettre la coordination d'un appel téléphonique avec Andrew Lamont, le président du comité des mises en candidature de 2017.

En l'absence de la présidente, le CdD et le trésorier discuteront du rapport sous la section 13, la correspondance du Canadian Henley.

PROPOSITION No. 1 : Ordre du jour de la réunion du conseil d'administration

Proposée par : Ian Gordon Appuyée par,

Que l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 21 - 22 avril 2018 soit approuvé comme modifié.

ADOPTÉE

4. Revue et approbation des procès-verbaux précédents :

4.1 14 mars 2018

PROPOSITION No. 2 : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration : 14 mars 2018

Proposée par : Jennifer Walinga Appuyée par,

Que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mars 2018 soit approuvé.

ADOPTÉE

PROPOSITION No. 3 : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration : 4 avril 2018

Modification : Ian Gordon était absent lors de la réunion du 4 avril.

Proposée par : Peter McClelland Appuyée par,

Que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2018 soit approuvé comme modifié.

ADOPTÉE

Suivi de la réunion précédente

Réponse à nos membres concernant la stratégie de communication aux sites d'aviron :

- Le rapport sommaire a été présenté à nos membres. Il y a eu trois (3) demandes pour un rapport complet de nos Anciens de l'équipe nationale.
- Après le rapport sommaire, un rapport sur la stratégie à court terme sur les sites CEN (Centre d'entraînement national) était expédié le 13 avril et RCA a reçu de la correspondance de RowOntario et d'une autre personne concernant le processus DDP (Demande de proposition) et une lettre ouverte supplémentaire.

5. Modifications des règlements de RCA

5.1 Para 1.1 Définitions : En règle

- Au cours des années précédentes, les membres devaient signer leur formulaire de déclaration et les formulaires étaient retournés par courriel, télécopieur ou par la poste. Pour simplifier ce processus et améliorer la gestion des documents, un système en ligne pour obtenir les formulaires a été créé. En conséquence, des modifications aux règlements étaient nécessaires.
- Accompagné d'un lien au formulaire de déclaration en ligne, les clubs membres et les associations étaient présentés avec une liste de participants et on leur demandait de vérifier l'exactitude de la liste au plus tard le 31 mars 2018.

PROPOSITION No. 4 : Para 1.1 Définitions : En règle

Proposée par : Ian Gordon Appuyée par : Tom Hawker

Que le para 1.1, Définitions de membre « en règle », des règlements de la CARA soit modifié, de :

1.1 Définitions « En règle »

« En règle » – signifiera qu'un membre de l'ACAA :

- a. Qui a payé ses cotisations à l'ACAA et qui n'a aucune dette envers l'ACAA ;
- b. Qui n'est pas assujéti à une enquête disciplinaire ou à une mesure disciplinaire par la Société ;
- c. Qui respecte les conditions de toute mesure disciplinaire à la satisfaction du conseil d'administration ;
- d. Qui a signé une déclaration annuelle stipulant qu'il a recueilli et remis tous les frais de participation de tous ses membres conformément au paragraphe 7.5.

à

1.1 Définitions « En règle »

« En règle » – signifiera qu'un membre de l'ACAA :

- a. Qui a payé ses cotisations à l'ACAA et qui n'a aucune dette envers l'ACAA ;
- b. Qui n'est pas assujéti à une enquête disciplinaire ou à une mesure disciplinaire par la Société ;
- c. Qui respecte les conditions de toute mesure disciplinaire à la satisfaction du conseil d'administration ;
- d. Qui a signé exécuté une déclaration annuelle stipulant un formulaire confirmant qu'il a recueilli et remis tous les frais de participation de tous ses membres conformément au paragraphe 7.5.

ADOPTÉE

5.2 Para 7.5 Remise des frais de participation et de la déclaration annuelle

- Le langage dans les règlements administratifs qui est lié au formulaire de déclaration a été revu suite à un conseil juridique.
- Les clubs et les associations sont identifiés comme des membres sur le formulaire.

PROPOSITION No. 5 : 7.5 Remise des frais de participation et de la déclaration annuelle

Proposée par : Tom Hawker Appuyée par : Ian Gordon

Que le para 7.5 Remise des frais de participation et de la déclaration annuelle aux règlements administratifs de RCA soit modifié de :

7.5 Remise des frais de participation et de la déclaration annuelle

Les membres sont responsables de recueillir et de remettre les frais de participation de leurs participants inscrits conformément à l'article 8. Les membres doivent signer une déclaration annuelle indiquant qu'ils ont recueilli et remis les frais de participation de leurs participants.

à :

Les membres sont responsables de recueillir et de remettre les frais de participation de leurs participants inscrits conformément à l'article 8. Les membres doivent signer exécuter un formulaire de déclaration annuelle indiquant confirmant qu'ils ont recueilli et remis les frais de participation de leurs participants.

ADOPTÉE

5.3 Section 20.2 Code de course

On notait qu'une modification au *Para 1.10* du Code de course, telle qu'approuvée par les membres lors de l'Assemblée semi-annuelle de RCA de 2018, n'était pas en accord avec les règlements administratifs de l'ACAA : *Para 20.2 Modifications au Code de course*. La modification suivante aux règlements a été prise en considération par le conseil d'administration :

PROPOSITION No. 6 : Para 20.2 Code de course

Proposée par : Jennifer Walinga

Appuyée par : Ian Gordon

Que le Para 20.2 des règlements de RCA soit modifié de :

20.1 Prescrits par le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut, au besoin, prescrire des règles et des règlements conformément aux règlements administratifs relativement à la gestion et au fonctionnement de l'ACAA, à la sanction des régates et à la participation aux régates sanctionnées en vertu de l'article 21, y compris toute règle relative à l'inscription des participants inscrits.

20.2 Code de course

Le paragraphe ci-dessus ne s'applique pas au Code de course de RCA qui ne peut être amendé que par voie de résolution ordinaire des membres dans le cadre d'une assemblée des membres de mi-année à la suite d'un examen approfondi. Le conseil d'administration mettra sur pied un groupe de travail responsable de cet examen à tous les quatre ans et visant à tenir compte des changements apportés au Code de course de la FISA dans l'année qui suit les Jeux olympiques d'été. En cas de force majeure, le conseil d'administration peut modifier le Code de course et cette modification est en vigueur jusqu'à l'Assemblée mi-année suivante où la modification pourra être confirmée ou corrigée.

à :

20.1 Prescrits par le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut, au besoin, prescrire des règles et des règlements conformément aux règlements administratifs relativement à la gestion et au fonctionnement de l'ACAA, à la sanction des régates et à la participation aux régates sanctionnées en vertu de l'article 21, y compris toute règle relative à l'inscription des participants inscrits.

20.2 Code de course

Section 20.1 Le paragraphe ci-dessus ne s'appliquera pas au Code de course de RCA, **y compris les appendices au Code de course**, lequel ne sera modifié qu'**une seule fois lors de la période quadriennale qui suit les Jeux olympiques d'été** par voie d'une Résolution ordinaire des membres dans le cadre d'une assemblée de membres mi-année à la suite d'un examen approfondi. Le conseil d'administration mettra sur pied un groupe de travail responsable de cet examen à tous les quatre ans et visant à tenir compte des changements apportés au Code de course de la FISA dans l'année qui suit les Jeux olympiques d'été. En cas de force majeure, **y compris, mais ne se limitant pas aux raisons de sécurité ou d'équité**, le conseil d'administration peut effectuer une modification au Code de course laquelle aura une force exécutoire **immédiate et complète** jusqu'à la prochaine assemblée des membres lors de laquelle la modification pourra être **révoquée**, confirmée ou corrigée/modifiée.

ADOPTÉE.

6. Stratégie sur les sites et le Centre d'entraînement national

Le rapport sur la Stratégie sur les sites et sur le Centre d'entraînement national a été revu par le conseil d'administration.

PROPOSITION No. 7 : Rapport sur la Stratégie sur les sites et sur le Centre d'entraînement national

Proposée par : Ian Gordon Appuyée par :

Que le conseil d'administration de RCA accepte le rapport sur la Stratégie sur les sites et sur le Centre d'entraînement national pour une révision lors de la réunion du 21-22 avril 2018 du conseil d'administration.

ADOPTÉE.

PROPOSITION No. 8 : Les recommandations et la réponse sur le Rapport sur la Stratégie sur les sites & sur le Centre d'entraînement national de Sport Law & Strategies Group

Proposée par : Ian Gordon Appuyée par :

Que le conseil d'administration reconnaisse et réponde aux recommandations au rapport sur la Stratégie sur les sites & sur le Centre d'entraînement national du Groupe Sport Law & Strategies comme suit :

1. **Établir un CEN primaire au Canada, lequel est considéré comme étant le « domicile » du programme de haute performance de RCA, ayant une inauguration dès octobre 2020** : Dans la période menant aux Jeux olympiques et paralympiques de 2020, choisir un domicile primaire CEN au Canada qui a un pointage élevé avec l'outil de pointage critique CEN qui a été fourni à RCA. Le but serait de commencer la prochaine période quadriennale (octobre 2020) avec un CEN primaire fonctionnel ouvert.

***Réponse** : RCA accepte la recommandation ci-dessus et entreprendra une procédure compréhensive à la sélection et à la mise en place d'un CEN primaire fonctionnel au Canada au plus tard par octobre 2020.*

2. **Développer une Demande de Proposition (DDP) pour déterminer les sites possibles pour le CEN primaire** : RCA développe un dossier de Demande de Proposition (DDP) officiel qui est distribué à travers le Canada et permet à tout « groupe de site » au Canada de soumettre sa proposition à RCA comme un site possible pour le CEN primaire. La DDP mettra en évidence le tableau de pointage CEN et la valeur assignée qui sera donnée à l'habileté d'un site de satisfaire le *principal critère* dans le tableau de pointage.

Réponse : RCA accepte la recommandation ci-dessus et développera et commencera une procédure de Demande de Propositions officielle en mai 2018, laquelle offre l'occasion pour toutes les communautés canadiennes (celles avec sites d'aviron établis et pas encore établis) de présenter des propositions.

3. **En plus du CEN primaire, considérer un « Centre de performance régional », à l'un des centres courants de la prochaine génération de RCA :** c'est un but à long terme qui suivrait l'établissement d'un CEN primaire. Le *Centre régional de performance* serait utilisé sur une base saisonnière pour des programmes d'aviron distincts et serait coimplanté à l'un des centres de la prochaine génération de RCA qui sont l'opposé géographique au CEN primaire de RCA.

Réponse : Bien que RCA reconnaisse la recommandation ci-dessus, on est engagé envers le programme de la prochaine génération de RCA et des sites distincts (HUB). Le programme de haute performance de RCA utilisera les cinq (5) Centres prochaine génération comme des centres régionaux de performance pour les athlètes brevetés à recevoir des services en soutien de leurs plans individuels approuvés de performance de l'athlète, s'ils s'entraînent selon la saison à un endroit autre que le CEN primaire dans la première et deuxième année de la période quadriennale.

4. **Développer un plan transitoire pour les athlètes pour déménager au CEN primaire une fois qu'il est établi, en donnant une considération étroite aux besoins des athlètes seniors et au soutien qui peut être offert par RCA :** RCA a une responsabilité de soutenir la transition des athlètes qui subissent un impact par les décisions CEN et un plan transitoire pour 2020 servirait à décrire et diriger ce soutien ainsi que certaines considérations principales.

Réponse : RCA accepte la recommandation ci-dessus et établira un plan de communications pour disséminer la planification transitoire des athlètes de haute performance suite à la sélection d'un site CEN primaire. Les athlètes brevetés qui subissent un impact à travers ce processus auront leurs plans transitoires évalués par le Directeur de la haute performance en fonction de chaque cas.

5. **Processus de prise de décision :** Sport Law & Strategy Group a offert un cadre de prise de décision pour la stratégie du Centre d'entraînement national de RCA.

Réponse : RCA accepte la recommandation ci-dessus et a adopté le processus de prise de décision offert avec la Revue Stratégique sur les sites & sur le CEN.

ADOPTÉE.

PROPOSITION No. 9 : Comité sur le projet CEN

Proposée par :

Tom Hawker

Appuyée par

Que le comité sur le projet du Centre d'entraînement national soit nommé, lequel comprendra : le directeur de la haute performance, le chef de direction, le directeur des

athlètes, le directeur de parcours pour les athlètes et les entraîneurs ; Jennifer Walinga, la présidente et deux (2) intervenants externes supplémentaires en considérant les critères suivants : équité des sexes, la représentation régionale, l'expérience à l'aviron et paraviron de haute performance, expérience dans la gestion de sites sportifs et gestion de sport et de la disponibilité pour toute la période du processus de DDP.

ADOPTÉE

On a demandé au conseil d'administration de répondre par mercredi 25 avril avec des commentaires additionnels sur le processus de Demande de propositions sur le Centre d'entraînement national.

7. Priorités stratégiques - Programme de haute performance (Brambell)

7,1. Mises à jour sur la Haute performance

Le plan opérationnel de la haute performance et les priorités stratégiques ont été revus par le conseil d'administration.

Le directeur de la haute performance a offert un aperçu des programmes 2018 de l'équipe nationale :

- La stratégie d'entraîneur de haute performance a été discutée.
- On notait que le nombre d'athlètes ciblés pour tous les programmes NT de RCA s'est accru.

8. Priorités stratégiques - Programme de la prochaine génération (Parfitt)

Le plan opérationnel prochaine génération et les priorités stratégiques ont été revus par le conseil d'administration.

8,1. Mises à jour Prochaine génération

Le directeur de parcours pour les athlètes et les entraîneurs a offert un aperçu du programme Prochaine génération.

9. Priorités stratégiques - Partenariats et développement sportif (Fitzpatrick)

Le plan opérationnel et les priorités stratégiques sur les partenariats et sur le développement sportif ont été revus par le conseil d'administration.

9,1. Priorités sur le développement sportif

Le directeur des partenariats et du développement sportif a offert un aperçu du programme de développement sportif.

9,2. Marketing et Communications

Le directeur des partenariats et du développement sportif a offert un aperçu sur les programmes de Marketing et de Communications.

9.3 Politique sur l'inclusion des personnes transgenres

La politique sur l'inclusion des personnes transgenres a été revue par le conseil d'administration. On a noté que les deux (2) premières sections seront inversées avec le But comme article 1 et les Définitions comme article 2.

Il est important que RCA désigne une personne qui est le point de contact pour répondre aux questions reliées à la Politique sur l'inclusion des personnes transgenres - le CdD ou un membre du personnel désigné, en exemple.

10. Priorités stratégiques - Durabilité organisationnelle (Dillon)

10,1. Relations avec les Anciens et les Donateurs

- Le Temple de la Renommée de l'aviron canadien : avec la nomination d'un sous-comité, développer le travail qui a été déjà effectué. Il y aura une célébration reliée aux équipes de médaillés olympiques de 2008 et 1984 lors de la prochaine cérémonie.
- Michelle Boss a offert un soutien additionnel aux amis et famille de l'équipe nationale.
- Il y aura un programme de financement participatif pour soutenir les athlètes d'équipe nationale suivants : M18, M21 et M23. En conséquence de la campagne de l'an dernier, il y avait suffisamment de fonds pour réduire les évaluations d'environ 40 %.
- Un programme de dons planifiés est en développement.
- Une réunion avec le cabinet de campagne aura lieu en mai.
-

10,2. Prévisions et Rapport

- Le plan opérationnel a aidé avec la surveillance de nos progrès financiers.
- D'autres rapports comme l'inscription et les entraîneurs ont besoin de plus de développement.

Dimanche 22 avril

La discussion sur l'article 6 continuait - Réflexions sur la séance de Stratégie sur les sites

PROPOSITION No. 10 : Politique sur l'inclusion des personnes transgenres

Proposée par : Tom Hawker

Appuyée par

Que le conseil d'administration de RCA approuve l'adoption de la Politique sur l'inclusion de personnes transgenres.

ADOPTÉE.

11. Comité sur les mises en candidature

PROPOSITION No. 11 Comité de RCA sur les mises en candidature

Proposée par : Peter McClelland

Appuyée par

Que Jennifer Walinga, Andrew Lamont et Tracy Brooks ainsi qu'un représentant choisi par CCP soient nommés au Comité de RCA sur les mises en candidature avec Andrew Lamont comme président.

ADOPTÉE

12. Rapport du Comité sur les mises en candidature

Un rapport du Comité de RCA sur les mises en candidature a été revu par le conseil d'administration.

Tous les membres du conseil d'administration (y compris la présidente) sont des postes bénévoles et il est donc non réaliste d'espérer qu'ils soient prêts à s'engager dans une campagne électorale prolongée. De plus, il est aussi non réaliste d'espérer que RCA déploie des ressources pour surveiller et contrôler des campagnes électorales à grande échelle. Dans le but d'établir des règles d'élection équitables, les directives suivantes sont à considérer afin d'améliorer la capacité des membres à prendre des décisions éclairées parmi les candidats. On offrirait aussi aux candidats des occasions égales de présenter des renseignements pertinents.

1. Tenue générale

- a. Avec ces règles, on réfère à un « candidat » toute personne candidate pour la présidence ou tout autre poste élue au conseil d'administration (« **Conseil** ») de Rowing Canada Aviron (« **RCA** »).
- b. Chaque candidat peut promouvoir sa candidature, assujettie au respect des conditions à ces règles.
- c. La promotion d'une candidature sera exercée avec dignité et modération.

- d. L'exercice d'une candidature observera ces règles, les conditions au Code d'éthique de RCA et toutes autres politiques applicables.
2. Documents pour une candidature
Chaque candidat peut soumettre au Comité sur les mises en candidature (« Comité ») un document d'une seule page (« Document ») par XXX, décrivant ses plans et visions comme futur président de RCA ou comme futur membre du conseil d'administration de RCA. Le Comité peut revoir ces documents et peut demander des changements lorsque le document est trop long ou lorsque le comité pense qu'il ne rencontre pas l'esprit et la lettre des directives. Tous les documents seront affichés au site Web de RCA par XXX afin qu'ils puissent être partagés avec les membres ayant droit de vote. Les candidats s'abstiendront de participer à toute campagne promotionnelle et/ou communicative qui se rapporte à leurs documents écrits.
3. Promotion
La promotion d'une candidature pour la présidence ou tout autre poste au conseil d'administration exclura tout genre de publicité, y compris l'usage de nouveaux modes médiatiques ou réseaux sociaux. Il n'y aura aucune autre promotion d'un candidat ou par un candidat autre que celle permise sous la procédure « Documentation sur les mises en candidature » décrite ci-dessus.
4. Débats et Discours
Les candidats ne feront pas partie de tout débat public ou ne s'engageront pas à des discours publics promouvant leur candidature, quel que soit l'organisateur, à l'exception de ceux sanctionnés par le comité sur les mises en candidature.
5. Aucune réunion publique
Aucune réunion ou assemblée publique de tout genre ne peut être organisée dans le cadre de la promotion d'une candidature.
6. Aucune aide
Aucune aide, soit financière, matérielle ou tout autre, quelles soient directes ou indirectes, ne peut être donnée par un candidat à tout membre ayant droit de vote sans préalablement avoir l'approbation écrite du Comité sur les mises en candidature. Si un membre ayant droit de vote est offert une telle aide autre qu'avec l'approbation du comité sur les mises en candidature, le membre ayant droit de vote impliqué a le devoir de la refuser et d'en informer en conséquence le comité sur les mises en candidatures des détails de l'offre faite et de quelle personne elle a été effectuée.

Un webinaire pour les candidats peut avoir lieu selon la recommandation du Comité de RCA sur les mises en candidature.

PROPOSITION No. 12 : Directives de RCA pour le scrutin de 2018

Proposée par :

Tom Hawker

Appuyée par

Que le conseil d'administration approuve les directives de RCA pour le scrutin de 2018 comme présentées par le Comité de RCA sur les mises en candidatures.

ADOPTÉE

12. Rapport de la présidente

13. Rapport du trésorier

13.1 Mises à jour financières et le Budget

Les bilans financiers provisoires de RCA ont été présentés au conseil d'administration par le trésorier pour le trimestre No. 4, la période se terminant le 31 mars 2018.

Le budget provisoire 2017-2018 de RCA c. le rapport actuel était présenté au conseil d'administration par le trésorier.

13.2 Mises à jour du Comité sur les frais d'adhésion et les tarifs

- Lors de la réunion de l'an dernier du Comité sur les frais d'adhésion et sur les tarifs, on a recommandé que le Comité se réunisse en mai 2018 pour revoir les prévisions nationales pour une période d'un (1) an 1 à cinq (5) ans. On a aussi inclus lors de la réunion une discussion sur les tarifs de club dans les provinces et une comparaison entre les petits clubs et les plus grands clubs.
- On a aussi discuté qu'afin de pourvoir à la stabilité et à une meilleure compréhension du processus, les membres du Comité devraient être en poste pour de plus longs mandats, 2-4 ans.

13.3 Correspondance de la corporation d'aviron du Canadian Henley – Accord Henley

PROPOSITION No. 13 : À huis clos

Proposée par : Tom Hawker

Appuyée par

Que la réunion soit placée à huis clos pour discuter de la correspondance et d'un accord.

ADOPTÉE

PROPOSITION No. 14 : En séance plénière

Proposée par : Tom Hawker

Appuyée par

Que la réunion retourne en séance plénière.

ADOPTÉE

14. CdD

Un organigramme était présenté au conseil d'administration.

14.1 Championnats nationaux d'aviron

- Le conseil d'administration a pris en considération une proposition des organisateurs des Championnats nationaux d'aviron. CdD effectuera un suivi et présentera un rapport au conseil d'administration sur la proposition.
- Avec les Championnats nationaux d'aviron en BC et un engagement de présenter les épreuves de vitesse de l'équipe nationale en Ontario, RCA s'est appliqué à soutenir les deux provinces.

14.2 Championnats d'aviron de mer

- Les Championnats mondiaux d'aviron de mer ont été revus. L'événement aura lieu à Sidney, BC, du 4 au 9 octobre 2018. Les fabricants d'embarcations et les subventions en soutien de l'événement ont été discutés.
- Une demande pour des inscriptions aux Championnats mondiaux d'aviron de mer sera affichée en direct au Regatta Central pour les participants canadiens et américains seulement. Ces participants seront alors vérifiés et inscrits au système en ligne de la F.I.S.A. par RCA. Les inscriptions internationales s'inscriront directement à travers le système en ligne de la F.I.S.A.

14.3 Championnats d'aviron en salle

- Un événement exécuté par Concept2 de Championnats mondiaux d'aviron en salle en 2019 à Toronto a été discuté.
- L'inscription n'est pas nécessaire pour les épreuves d'aviron en salle, mais il y a des frais par siège.

15. Secrétaire

15.1 Calendrier sur la gouvernance (ci-joint)

- Un calendrier sur la gouvernance incluant les dates butoirs reliées aux candidatures pour Directeur, pour l'Assemblée annuelle et l'Assemblée mi-année a été revu par le conseil d'administration.

16. Directeur des athlètes (McClelland)

- Aucun ajout.

17. Directrice provinciale (Hermansen)

- Le CCP révisera l'aviron de Maîtres lors de sa prochaine réunion ainsi que l'aviron de mer et en salle.

18. Directeur (Roman)

- Les règles administratives, les Politiques et les Procédures de RCA sont incompatibles. On a noté que « Membre », en exemple, réfère aux participants et clubs ou associations. Une révision sera entreprise par le conseil d'administration sous la direction de Marisha.

19. Directeur (Walinga)

- Aucun ajout.

20. Prochaine réunion

- Conférence téléphonique - 22 août 2018
- Une conférence téléphonique supplémentaire avant la date d'août sera prise en considération après un suivi avec la présidente.

PROPOSITION No. 15 : Ajournement

Proposée par : Ian Gordon

Appuyée par

Que la réunion soit ajournée à 12h 30.

ADOPTÉE
